



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

LETTRE OUVERTE A LA DIRECTION DU CREDIT MUTUEL

Depuis que le Crédit Mutuel est devenu majoritaire dans plusieurs entreprises de presse régionale, dont le Progrès, l'exercice des mandats syndicaux ou de représentation du personnel fait l'objet d'attaques répétées.

Les plus récentes de ces attaques ont visé des élus siégeant à la Commission de la carte ou dans des instances nationales paritaires régies par des textes légaux.

Il s'agit d'une remise en cause grave du paritarisme qui constitue pourtant l'un des aspects essentiels de l'organisation de la profession de journaliste, comme en attestent plusieurs articles de la Convention collective nationale, à commencer par l'article 3.

Qu'il s'agisse de gestion des demandes d'attribution ou de renouvellement de la carte, de formation professionnelle ou encore d'arbitrage sur la question des droits d'auteurs, le bon fonctionnement des instances paritaires et le respect entre partenaires sociaux sont très largement reconnus, sauf apparemment par votre groupe, nouveau venu dans la presse écrite.

Le SNJ, première organisation de la profession, ne peut accepter ces remises en cause.

En lui offrant aujourd'hui cette édition de la convention collective, le SNJ fait savoir à la direction du Crédit Mutuel qu'il entend qu'elle en respecte strictement les principes, notamment en termes d'exercice du paritarisme et de respect... mutuel.

Chaque fois que cela ne sera pas le cas, le SNJ prendra toutes ses responsabilités pour défendre ses élus et les valeurs du paritarisme auxquels la profession est profondément attachée.

Salutations distinguées.

Anthony BELLANGER, Premier Secrétaire Général

Villeurbanne, le 5 octobre 2012